

COMMUNE DE MONTCOY - ARRETE 15/2023

Réglementation de la circulation

TRAVAUX DE CURAGE DE FOSSES AVEC CALAGE ACCOTEMENTS

VC N° 6 de Montcoy à Bey – SUR ZONE DE TRAVAUX DE REPROFILAGE REALISES PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES « SAONE DOUBS BRESSE »

Le Maire de la commune de MONTCOY,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des collectivités locales,

Vu la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-6,

Vu le code de la route, et notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I - huitième partie : signalisation temporaire - approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié,

Vu la demande présentée par l'entreprise CORDIER DE SAINT VINCENT EN BRESSE (71) en date du 26 Octobre 2023,

Considérant les travaux de curage de fossés avec calage accotements suite au reprofilage sur la voie communale VC N° 6 de Montcoy à Bey, il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement.

ARRETE

Article 1 -

La circulation et le stationnement des véhicules de toute nature seront **INTERDITS** à l'exception des véhicules de l'entreprise CORDIER de SAINT VINCENT EN BRESSE (71) sur la VC N° 6 de Montcoy à Bey, à compter du 30 Octobre 2023 et pendant toute la durée des travaux.

Article 2 -

La signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise CORDIER pendant la durée des travaux, la vitesse sera limitée à 30 km/h. L'accès des services de secours devra être possible pendant toute la durée du chantier.

Article 3 -

Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 –

Le présent arrêté sera publié et affiché aux lieux habituels.

Article 5 -

- Monsieur le commandant de la gendarmerie de ST GERMAIN DU PLAIN,
- Le Maire de la commune de MONTCOY sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'application du présent arrêté qui sera affiché et publié.

Fait à MONTCOY, le 26 Octobre 2023

Date de publication
26 Octobre 2023



Le Maire,
O. MELE